

MISE EN ŒUVRE D'UN MICROPROJET D'ACCÈS À L'ÉDUCATION DE BASE EN ZONE RURALE : DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE



Agence Micro Projets



Les constructions ou les rénovations d'infrastructures scolaires sont une entrée réaliste pour un microprojet. Pourtant, ces actions, une fois réalisées, voient souvent naître une multitude de difficultés, freins à leur pérennisation.

Quelles sont ces difficultés et les solutions à envisager pour qu'une action devienne utile, viable et pérenne ? L'Agence des Micro Projets et le GREP, avec l'appui de six porteurs de microprojets, ont réfléchi à ces problèmes. Cette fiche restitue cet apprentissage « de terrain » pour une meilleure efficacité de l'aide.



LES DIFFICULTÉS RÉCURRENTES OBSERVÉES SUR LE TERRAIN

- > La qualité de l'enseignement
- > La disponibilité et la fidélisation des enseignants
- > L'entretien des locaux
- > La fréquentation
- > Le temps d'appropriation des bénéfices du projet par la communauté
- > L'indépendance économique
- > La justification des frais au niveau des bailleurs de fonds

DES SOLUTIONS ADAPTÉES POUR UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ

Un diagnostic des besoins, identifiés comme prioritaires par la communauté, est un prérequis à toute action de développement. L'analyse des difficultés, pour l'accès à un enseignement de qualité tel que souhaité par le Ministère de l'éducation de base, ne peut se limiter à l'échelle villageoise. Elle doit être pensée à une échelle administrative et géographique plus large. Les plans de développement locaux, les plans stratégiques des pays concernés, le respect des plans sectoriels et des cartes scolaires sont les points de départ obligés de tout projet.

L'origine de la demande peut être multiple. Les motivations des porteurs du projet ainsi que celles des potentiels bénéficiaires sont à creuser. Pour s'assurer que le diagnostic a été établi avec précision et que la réponse sera adaptée et viable dans le temps, une bonne maîtrise du contexte géopolitique local est importante. L'intégration de l'ensemble des parties prenantes (autorités locales et ministérielles) dans le projet, dès la phase de diagnostic, l'est tout autant. La sensibilisation des communautés est une attitude positive à adopter pour plus de transparence dans la démarche.

- > Porter la réflexion à une échelle inter-villageoise
- > Connaître le contexte sectoriel et s'y conformer
- > Assurer le lien entre les bénéficiaires et les autorités
- > Intégrer l'ensemble des parties prenantes à la phase de diagnostic
- > Impliquer les bénéficiaires à chaque étape du projet, d'un point de vue humain comme financier
- > Tenir compte des motivations et des intérêts de chacun

FICHE RÉALISÉE PAR

L'Agence des Micro Projets
Mélanie Lunel

En partenariat avec Le GREP (Groupement des Retraités Educateurs sans Frontières)
Jean-Claude Delforge

SUITE AU TÉMOIGNAGE DE

Babakoto
Madagascar

Les amis de Goma
RDC

Les amis d'Adkou
Niger

Calao Ile-de-France
Mali et Cameroun

SOS pour l'Afrique
Niger

Liens Sahel
Burkina Faso

4 ÉTAPES ESSENTIELLES À FRANCHIR

1. LA CRÉATION D'UN POSTE D'ENSEIGNANT

Pas d'école sans enseignants ! S'assurer, avant d'engager les constructions, qu'un poste d'enseignant rémunéré sera bien créé. Il en est de même pour le directeur de l'école. Fidéliser les enseignants, particulièrement en zone rurale, reste un point délicat. Offrir un logement de qualité à l'enseignant/directeur, préférer un enseignant de la localité ou issu du milieu rural, lui assurer un complément de revenus (par exemple à travers la vente du surplus du jardin scolaire), etc., sont autant de précautions à prendre pour favoriser la bonne intégration et le maintien de l'enseignant dans son environnement.

Enfin, dans le cas d'une école de brousse déjà existante qui devient une école d'Etat (avec un enseignant/directeur affecté), il est important de sensibiliser les maîtres communautaires aux changements qui pourront s'opérer dans leur vie professionnelle. Proposer des formations pédagogiques dans le cadre du projet, avec l'appui du nouveau directeur, permet souvent de partir sur de bonnes bases relationnelles.

2. LA CONSTRUCTION-RÉNOVATION ET L'ÉQUIPEMENT

La construction, la rénovation et l'équipement d'un bâtiment scolaire, démarches simples en apparence, requièrent des points de contrôles obligatoires.

- Le foncier : s'assurer que l'accès à la terre soit obtenu officiellement et que le terrain octroyé soit une propriété communautaire, pour éviter toute aliénation future du projet ;
- Les normes de construction et d'équipements : généralement, la construction d'école de brousse doit répondre à des plans agréés par l'Etat. S'il n'existe pas de plan type, s'assurer que les plans proposés répondent aux exigences de l'Etat en matière de bâtiment scolaire. Dans certains pays d'Afrique, il est également possible que l'entreprise sélectionnée pour la réalisation du chantier doive être agréée par l'Éducation Nationale (après appel d'offre).
- Les autorisations ministérielles : l'ensemble des autorisations doit être anticipé (permis de construire, etc.). Prendre en compte le temps d'obtention de certaines autorisations qui peut mettre plusieurs mois.

Les délais de construction (variables selon les saisons et l'enclavement), l'approvisionnement en matériaux BTP, le suivi des travaux, le stockage et la protection du matériel pendant le chantier, l'implication de la main d'œuvre locale, la trésorerie du projet, etc., sont autant d'éléments à ne pas négliger dans la phase de construction-rénovation et d'équipement d'un bâtiment scolaire.

3. LE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

Le fonctionnement de l'école doit être confié à un comité de gestion. Sa mise en place et/ou son renforcement de compétences (formation à la gestion, etc.) font partie intégrante d'un projet d'accès à l'éducation de base.

L'école doit acquérir son autonomie financière dans certains domaines à plus ou moins longue échéance, autonomie qui passe par une cotisation des parents d'élèves pour assurer le remplacement des consommables. En prévision de dépenses lourdes (entretien et réparation du bâtiment), il est nécessaire de renforcer les capacités financières du comité de gestion par le développement d'activités génératrices de revenus, menées par des parents d'élèves qui pourront ainsi participer davantage au fonctionnement de l'école. La reconnaissance officielle de l'école par l'Etat est un atout dans la prise en charge du salaire des enseignants et des gros travaux.

Enfin, un bâtiment en dur, tout particulièrement en zone rurale, pourra être utilisé par la communauté à différentes occasions : cours d'alphabétisation pour adultes, réunions, événements, etc. Pour garantir sa bonne utilisation et limiter sa dégradation, un règlement intérieur devra être établi afin que soit définie l'utilisation de l'infrastructure dans le respect des procédures locales.

4. LA FRÉQUENTATION DE L'ÉCOLE

Pour garantir la fréquentation de l'école, il faut tout d'abord que le projet de construction ait été réellement souhaité par la communauté avec une implication financière (ou en nature) de cette dernière.

Il faut ensuite que les parents soient convaincus de l'importance d'une éducation formelle. La mise en place d'une association de parents d'élèves, dont le rôle sera à déterminer est nécessaire. Enfin, le développement d'activités génératrices de revenus (intégrées ou non au cursus scolaire tel que les potagers scolaires) devrait permettre aux familles de scolariser tous les enfants d'âge scolaire, filles et garçons.

Une fois les conditions minimales de scolarisation mises en place, il est important de s'occuper de l'environnement scolaire afin que le site soit un lieu motivant et propice à l'apprentissage. L'accès à l'eau potable, la construction de latrines, d'un terrain de jeux, d'une cantine, etc., offrent un environnement sain aux enfants mais aussi au corps enseignant.

Ces actions pourront être entreprises en phase deux du projet ou en complément par des partenaires du développement. Il appartient à l'association des parents d'élèves de présenter un plaidoyer auprès des acteurs de développement de leur localité.

ZOOM SUR LES RELATIONS PARTENARIALES

- > Impliquer l'ensemble des parties prenantes à toutes les étapes de la chaîne de décision
- > Respecter les rapports de pouvoir
- > S'appuyer sur le tissu associatif au niveau local
- > Savoir utiliser les compétences locales : enseignants, bénévoles, etc.
- > Renforcer les capacités des acteurs locaux
- > Préférer le « faire-faire » plutôt que le « faire pour » ou le « faire avec »
- > Être transparent avec l'ensemble des parties prenantes

POUR EN SAVOIR PLUS

Sites références et contacts associatifs :

- > Cartographie des microprojets et bibliothèque en ligne : www.agencemicroprojets.org - onglet Observatoire.
- > GREF, Groupement des Retraités Educateurs sans Frontières - www.gref.asso.fr
- > Document référence du F3E - Agir en pluri-acteurs pour une éducation de qualité : construire sa démarche - www.f3e.asso.fr

Centre ressource national des petites et moyennes associations françaises de solidarité internationale, l'Agence des Micro Projets est un programme de la Guilde (association reconnue d'Utilité Publique) soutenu par l'Agence Française de Développement. contact@agencemicroprojets.org - 01 45 49 03 65

© La Guilde

Réalisation : Décembre 2014

Conception graphique : Le Cercle

Iconographie : © GREF

